



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 19 septembre 2017

– 5^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile-End (08)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
 - M. Jocelyn Pauzé, commissaire coopté
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale adjointe par intérim
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l’organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 1
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 3
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l’organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et de l’innovation professionnelle

Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
M. Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice par intérim du Bureau de projets institutionnels
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

Le commissaire Kenneth George quitte après le point 11 (A-10-123).

La commissaire Diane Beaudet arrive au point 7 (DG-01-346).

Déclaration de la présidente

À la suite du départ de la secrétaire générale en juillet dernier et en l'absence de la secrétaire générale adjointe, en ce jour, le directeur général a exercé son pouvoir prévu à l'article 11 du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (R2011-1) afin de nommer M^e Geneviève Laurin secrétaire générale par intérim. La présidente lui souhaite la bienvenue.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- | | |
|-----------|---|
| DG-01-347 | Direction générale – nomination à un poste de coordination – Audit interne |
| DG-02-370 | Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Chomedey-De Maisonneuve – année 2017-2018 |
| DG-02-371 | Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'École des métiers de la construction de Montréal – année 2017-2018 |

- A-33-1091 Service des ressources matérielles – approbation des dispositions des baux relatifs à six locations dans différents immeubles de la CSDM
- A-34-2847 Bureau des commissaires – annulation d’une résolution du comité exécutif concernant le remboursement d’une dépense de fonction
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017 » :
 - a) Programme d’enseignement des langues d’origine (PELO)
 - b) Boîtes à lunch
 - c) Plan de communication des grands chantiers
 - d) Projet de loi 144 – Loi modifiant la *Loi sur l’instruction publique* et d’autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l’obligation de fréquentation scolaire
 - ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Taux de réussite au test de français des futurs enseignants
 - ajouter sous la rubrique « Information » les articles suivants :
 - d) A-29-1836 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – état de la situation au 18 septembre 2017 au regard des postes enseignants à la formation générale des jeunes
 - e) A-33-1095 Service des ressources matérielles – bilan d’ajout d’espace
 - retirer l’article suivant :
 - A-34-2852 Service du secrétariat général – désignation d’un substitut au Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal (CGTSIM) à compter de l’année scolaire 2017-2018

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
 - a) Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)
 - b) Boîtes à lunch
 - c) Plan de communication des grands chantiers
 - d) Projet de loi 144 – Loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique* et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire

- 4- Affaires nouvelles
 - a) Taux de réussite au test de français des futurs enseignants

- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

- 6- Rubrique des commissaires-parents

- * 7- DG-01-346 Direction générale – désignation des signataires officiels de la CSDM – contrats, conventions et ententes – intégration des arts – chèques et autres effets bancaires

- * 8- DG-01-347 Direction générale – nomination à un poste de coordination– Audit interne

- * 9- DG-02-370 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l’école Chomedey-De Maisonneuve – année 2017-2018

- *10- DG-02-371 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’École des métiers de la construction de Montréal – année 2017-2018

- 11- A-10-123 Service de l’organisation scolaire – entente avec un établissement d’enseignement privé pour l’année scolaire 2017-2018

- 12- A-10-124 Service de l’organisation scolaire – activités éducatives en centres d’hébergement temporaire pour les demandeurs d’asile – attribution d’un contrat de gré à gré à un OBNL

- 13- A-11-103 Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – abolition de poste – modification au plan de l’effectif 2017-2018

- 14- A-29-1830 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – abolition et création de postes – modifications aux plans de l’effectif 2017-2018

- 15- A-31-3273 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux d’électricité – appel d’offres 15-201P – attribution d’un contrat

- * 16- A-31-3277 Service des ressources financières – approbation des états financiers 2016-2017 de la garderie Bonheur d’occasion de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

- 17- A-31-3284 Service des ressources financières – inspection et entretien des groupes électrogènes – appel d’offres 15-244P – attribution d’un contrat

- 18- A-31-3290 Service des ressources financières – École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal (EMEMM) – achat d’un boteur – appel d’offres 27-540P – attribution d’un contrat

- 19- A-31-3294 Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaires – appel d’offres 15-222P – exercice de la première option de renouvellement d’une année
- *20- A-33-1091 Service des ressources matérielles – approbation des dispositions des baux relatifs à six locations dans différents immeubles de la CSDM
- 21- A-33-1092 Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire
- *22- A-33-1093 Service des ressources matérielles – le 3075, avenue Lebrun
- 23- A-33-1094 Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc
- 24- A-34-2841 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 25- A-34-2842 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 26- A-34-2843 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 27- A-34-2844 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 28- A-34-2845 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 29- A-34-2847 Bureau des commissaires – annulation d’une résolution du comité exécutif concernant le remboursement d’une dépense de fonction
- 30- A-34-2848 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 31- Information :
- a) A-10-122 Service de l’organisation scolaire – résultats de l’étude de la satisfaction et de la perception des services alimentaires offerts à la CSDM auprès des élèves et des parents du primaire et du secondaire
- * b) A-11-93 Services éducatifs – taux de sorties sans diplôme ni qualification dans les écoles secondaires de la CSDM, de 2007-2008 à 2014-2015

- * c) A-11-102 Services éducatifs – rapport d’activités en milieu défavorisé destiné au Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal (CGTSIM)
- d) A-29-1836 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – état de la situation au 18 septembre 2017 au regard des postes enseignants à la formation générale des jeunes
- e) A-33-1095 Service des ressources matérielles – bilan d’ajout d’espace
- * f) INF-735 Commission de la représentation électorale du Québec – adoption de la division du territoire de la Commission scolaire de Montréal

32- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 27 septembre 2017

33- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 septembre 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

- a) Programme d’enseignement des langues d’origine (PELO)

La présidente souligne que les directions d’unité ont rencontré les directions d’établissement la semaine dernière et que lors de cette rencontre, ces dernières ont reçu de l’information sur le processus visant les inscriptions au PELO.

M. Claude Daviau ajoute que la direction du CREP responsable de la gestion de ce programme a expliqué la démarche visant les inscriptions en ligne. Il indique que les parents peuvent également s'inscrire en personne. De l'information a été déposée sur le site Web des écoles, à ce sujet.

Une lettre visant à informer les directions d'établissement et les parents sera également transmise sous peu. Elle fera part des modalités d'inscription et des ratios requis pour permettre l'ouverture des groupes.

Il est mentionné que ce sont les directions d'établissement qui peuvent décider de la mise en place de ce programme dans leur école.

M. Kenneth George fait ressortir les enjeux liés à ce programme, à savoir l'accès au service et la gestion du service et il souhaite que les modifications apportées à la gestion du programme produisent les effets escomptés.

b) Boîtes à lunch

Mme Francyne Fleury mentionne que lors des rencontres d'unité de la semaine dernière, il a été rappelé aux directions d'établissement que la gestion des boîtes à lunch relève des parents. Les directions d'établissement peuvent faire des rappels concernant la politique alimentaire de la CSDM, s'il y a lieu, mais ne peuvent confisquer des aliments des boîtes à lunch ni les interdire.

c) Plan de communication des grands chantiers

La présidente souhaite recevoir le projet de plan de communication des grands chantiers à la prochaine séance du comité exécutif.

d) Projet de Loi 144 – loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique* et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire

La présidente mentionne avoir pris part à la présentation du mémoire de la CSDM sur le projet de loi 144 en compagnie de M^e Geneviève Laurin et M. Marc Prescott, dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n^o 144, Loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique* et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire.

La présidente souligne que les préoccupations des participants portaient principalement sur la scolarisation à domicile, et notamment sur les montants prévus par élève scolarisé à la maison qui ne permettent pas de payer le salaire d'un conseiller pédagogique exclusivement affecté au dossier de la scolarisation à domicile. La CSDM a également fait valoir que la scolarisation à domicile peut dans certains cas ne pas être dans le meilleur intérêt de l'élève et que les commissions scolaires doivent rester vigilante dans l'analyse des demandes.

Il a également été question des migrants mineurs qui arrivent sans famille.

4. Affaires nouvelles

a) Taux de réussite au test de français des futurs enseignants

Les résultats au test de français des futurs enseignants préoccupent les commissaires. Mme Harel Bourdon ajoute que l'enseignement du français doit faire partie d'une réflexion à la grandeur de la province. La présidente souhaite également que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) regarde les mesures à mettre en place pour consolider la base en écriture au secondaire. Cette question sera abordée au comité sur la qualité des services éducatifs.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan Réussir

La présidente souhaite que le titre de la présente rubrique soit le suivant : Plan d'engagement vers la réussite.

Par ailleurs, M. Claude Daviau mentionne que les Services éducatifs poursuivent leurs travaux au regard de la politique sur la réussite éducative et qu'ils sont en attente du plan d'engagement ministériel.

b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) suivent la situation financière de la CSDM de près.

c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet dresse un bilan des différents signalements et des suivis qui leur sont faits.

d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

M. Marc Prescott et M. Mathieu Desjardins présentent un état de situation portant sur la scolarisation en classe d'accueil. Le Service de l'organisation scolaire traite en moyenne 70 dossiers par jour pour un total de 478 inscriptions à l'accueil, sans tenir compte des demandeurs d'asile provenant de la frontière américaine. Ce chiffre dépasse largement les prévisions du mois de juin 2017 et représente l'équivalent de deux écoles primaires. Le Service de l'organisation scolaire s'attend à en recevoir autant d'ici la fin de la présente année scolaire.

En ce qui concerne les demandeurs d'asile, M. Mathieu Desjardins mentionne qu'il reste, à ce jour, 1 159 personnes dans les centres d'hébergement, dont 249 d'âge scolaire. Il y a de moins en moins d'entrée aux postes frontaliers, soit environ 40 par jour comparativement à 250 dans les dernières semaines. Jusqu'à maintenant, 72 élèves provenant des centres d'hébergement ont été inscrits dans les écoles de la CSDM et le Service de l'organisation scolaire prévoit en inscrire autant au courant de la présente semaine.

Le Service de l'organisation scolaire tente de trouver des solutions afin de pouvoir scolariser les élèves dans les écoles de la CSDM, et ce, malgré les problèmes de surpopulation dans certains secteurs. Il faudra prévoir du transport scolaire pour transporter les élèves vers des écoles qui disposent de locaux de classe suffisants pour recevoir les élèves de l'accueil.

Le MEES s'est engagé à défrayer les coûts encourus pour les activités éducatives mises en place dans les centres d'hébergement de même que pour les coûts de transport qui pourraient être requis.

Par ailleurs, il est mentionné que la CSDM n'éprouve pas pour le moment de difficulté à pourvoir les postes enseignants pour les classes d'accueil. En ce qui concerne les autres postes d'enseignants, la CSDM suit la situation de près. M. Robert Gendron rappelle que la Direction générale assure une veille afin d'intervenir rapidement dans les situations où il y aurait une succession de remplacements pour une même classe afin de prévoir une stratégie pour cette situation particulière. Il ajoute que la CSDM veut assurer une situation de qualité dans les classes et recherche les enseignants qui ont une formation et une qualification en lien avec les besoins spécifiques des élèves.

- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

Mme Lucie Painchaud présente les différents éléments du tableau. Elle ajoute que le Service des ressources matérielles est à la recherche d'un outil informatique servant à gérer les locations.

- f) Offre alimentaire

Mme Marie-José Mastromonaco souhaite recevoir une planification pour l'installation des nouveaux équipements de cafétéria.

Mme Mastromonaco propose de former un comité ad hoc composé de Mme Mélanie Robinson, de M. Sylvain Sénécal, de M. Marc Prescott et d'elle-même afin d'analyser les résultats de l'étude de la satisfaction et de la perception des services alimentaires offerts à la CSDM auprès des élèves et des parents du primaire et du secondaire (rapport A-10-122, présenté au point 31 a) de l'ordre du jour de la présente séance) et de proposer des pistes de solutions aux membres du comité exécutif.

- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

Mme Lucie Painchaud présente le tableau de bord du Bureau de projets et souligne la qualité des informations y figurant. Elle mentionne qu'il y aura une deuxième rencontre du comité consultatif sous peu afin de présenter la priorisation des projets.

6. Rubrique des commissaires-parents

Mme Julie Wagner mentionne qu'il faut rappeler aux directions d'établissement qui ont des critères de sélection de faire la mise à jour de leurs critères sur le site Web de leur école.

Mme Mélanie Robinson souhaite qu'un rappel soit fait aux directions d'établissement afin qu'elles acheminent rapidement au secrétariat du comité de parents les données nominatives des parents élus en assemblée générale. À cet égard, Mme Francyne Fleury mentionne qu'un aide-mémoire comprenant les différentes actions à faire avant, pendant et après la tenue de l'assemblée générale sera préparé à l'intention des directions d'établissement pour la prochaine rentrée scolaire.

*7. Direction générale – désignation des signataires officiels de la CSDM – contrats, conventions et ententes – intégration des arts – chèques et autres effets bancaires

Document déposé : Rapport DG-01-346 en date du 14 septembre 2017
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution XII adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance du 1^{er} septembre 2004 visant à consolider la désignation des signataires officiels de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour les contrats, conventions, ententes et intégration des arts ainsi que pour les chèques et autres effets bancaires;

CONSIDÉRANT la nomination d'une secrétaire générale adjointe lors de l'adoption du plan de l'effectif 2016-2017;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER la présidente de la CSDM à signer conjointement avec le secrétaire général tous les contrats, conventions ou ententes et tous les documents ou annexes qui en font partie, dont le contenu a été approuvé par le Conseil des commissaires ou son comité exécutif;
- 2° d'AUTORISER la présidente de la CSDM à signer conjointement avec le secrétaire général tous les contrats relatifs aux projets d'intégration des arts établis en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

- 3° de DÉSIGNER conjointement la présidente de la CSDM et la direction du Service des ressources financières ou, en cas d'absence ou d'empêchement, la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle comme signataires officiels des chèques et autres effets bancaires;
- 4° en cas d'absence ou d'empêchement de la présidente de la CSDM, de DÉSIGNER le vice-président de la CSDM à titre de remplaçant pour procéder aux signatures requises;
- 5° en cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général de la CSDM, de DÉSIGNER le directeur général ou le secrétaire général adjoint à titre de remplaçant pour procéder aux signatures requises;
- 6° de DÉSIGNER le coordonnateur au Bureau de la comptabilité et du traitement de la paie comme administrateur principal du compte Desjardins.

La présidente Catherine Harel Bourdon propose les modifications suivantes :

- Retirer la 2^e proposition.
- Modifier la 4^e proposition afin qu'elle se lise comme suit :
 - « en cas d'absence ou d'empêchement de la présidence de la CSDM, de DÉSIGNER la vice-présidence de la CSDM à titre de remplaçant pour procéder aux signatures requises; »

Cette proposition de modifications est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est unanimement **RÉSOLU** de RECOMMANDER au Conseil des commissaires :

- 1° d'AUTORISER la présidente de la CSDM à signer conjointement avec le secrétaire général tous les contrats, conventions ou ententes et tous les documents ou annexes qui en font partie, dont le contenu a été approuvé par le Conseil des commissaires ou son comité exécutif;
- 2° de DÉSIGNER conjointement la présidente de la CSDM et la direction du Service des ressources financières ou, en cas d'absence ou d'empêchement, la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et à l'efficacité opérationnelle comme signataires officiels des chèques et autres effets bancaires;
- 3° en cas d'absence ou d'empêchement de la présidence de la CSDM, de DÉSIGNER la vice-présidence de la CSDM à titre de remplaçant pour procéder aux signatures requises;

- 4° en cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général de la CSDM, de DÉSIGNER le directeur général ou le secrétaire général adjoint à titre de remplaçant pour procéder aux signatures requises;
- 5° de DÉSIGNER le coordonnateur au Bureau de la comptabilité et du traitement de la paie comme administrateur principal du compte Desjardins.

*8. Direction générale – nomination à un poste de coordination – Audit interne

Document déposé : Rapport DG-01-347 en date du 15 septembre 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*9. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Chomedey-De Maisonneuve – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-370 en date du 15 septembre 2017
de M. Louis Bienvenue concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'École des métiers de la construction de Montréal – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-371 en date du 18 septembre 2017
de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

11. Service de l'organisation scolaire – entente avec un établissement d'enseignement privé pour l'année scolaire 2017-2018

Document déposé : Rapport A-10-123 en date du 7 septembre 2017
de Mme Janine Marengo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant une entente avec le Collège Notre-Dame en vue d'offrir aux élèves finissants de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal la poursuite de leur scolarisation à cet établissement;

CONSIDÉRANT la pertinence de réfléchir à l'élaboration d'une offre de services destinée aux élèves finissants de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal;

CONSIDÉRANT que le Collège Notre-Dame, un établissement d'enseignement privé, est reconnu d'intérêt public par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et qu'il est admissible aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 (frais de scolarité hors réseau);

CONSIDÉRANT que la somme qui sera versée à cet établissement par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) correspond aux allocations supplémentaires reçues du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que la présidente et la secrétaire générale sont les signataires de toute entente découlant d'une décision du comité exécutif ou du Conseil des commissaires;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER au Service de l'organisation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de préparer une entente avec le Collège Notre-Dame pour l'année 2017-2018;
- 2° de CONCLURE une entente avec cet établissement privé;
- 3° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer l'entente avec le Collège Notre-Dame.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter une 4^e proposition qui se lit comme suit :

- « 4° de DONNER au directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire le mandat de soumettre au comité exécutif, avant février 2018, un état de situation sur les différentes avenues considérées pour permettre aux élèves de poursuivre leur formation dans une école de la CSDM. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER au Service de l'organisation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de préparer une entente avec le Collège Notre-Dame pour l'année 2017-2018;
- 2° de CONCLURE une entente avec cet établissement privé;
- 3° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer l'entente avec le Collège Notre-Dame;
- 4° de DONNER au directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire le mandat de soumettre au comité exécutif, avant février 2018, un état de situation sur les différentes avenues considérées pour permettre aux élèves de poursuivre leur formation dans une école de la CSDM.

12. Service de l'organisation scolaire – activités éducatives en centres d'hébergement temporaire pour les demandeurs d'asile – attribution d'un contrat de gré à gré à un OBNL

Document déposé : Rapport A-10-124 en date du 13 septembre 2017
de M. Mathieu Desjardins concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en août 2017, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a mandaté les commissions scolaires du grand Montréal pour mettre en place des activités éducatives dans les centres d'hébergement temporaire destinés aux demandeurs d'asile en provenance des États-Unis;

CONSIDÉRANT que le MEES convient que les commissions scolaires font appel aux organismes communautaires de leur territoire pour assurer la mise en place des activités éducatives et leur déroulement;

CONSIDÉRANT que le MEES prévoit qu'il devrait y avoir entre 15 et 20 groupes sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et que ces groupes devraient recevoir 20 heures par semaine d'activités éducatives pour une durée d'environ 12 semaines;

CONSIDÉRANT que le MEES prévoit rembourser les dépenses engagées par la CSDM dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT que le montant estimé de 136 200 \$, soit 11 350 \$ par semaine pour une durée d'environ 12 semaines, peut varier en fonction du nombre d'élèves inscrits aux activités, du nombre de groupes et de la date de fin des activités;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*, le comité exécutif approuve les contrats de services conclus de gré à gré pour une valeur supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que le ministère va rembourser les dépenses encourues par la CSDM;

CONSIDÉRANT que le délai entre la demande du MEES et la mise en place des activités est très court;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER le contrat de gré à gré à l'organisme sans but lucratif Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM) pour la mise en œuvre des activités éducatives dans les centres d'hébergement temporaires pour un montant estimé à environ 136 200 \$, et ce, pour la durée du projet;
- 2° de DEMANDER au Secrétariat général de remplir, pour ledit contrat de services de gré à gré, le formulaire de reddition de comptes du Conseil du trésor;
- 3° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de publier ledit contrat au système d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

13. Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – abolition de poste – modification au plan de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-11-103 en date du 8 septembre 2017
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'une employée au poste d'agent de bureau classe 1;

CONSIDÉRANT la réorganisation de l'équipe de soutien administratif aux Services éducatifs;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ABOLIR un poste régulier 100 % à temps complet d'agent de bureau classe 1;

- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

14. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – abolition et création de postes – modification aux plans de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1830 en date du 8 septembre 2017
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la clause 7-3.23 de la convention collective des employés de soutien qui prévoit la possibilité d'abolir un poste pour des motifs non raisonnablement prévisibles au moment de la planification des effectifs;

CONSIDÉRANT la fermeture d'une classe d'élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme à l'école Irénée-Lussier, annexe Le Caron;

CONSIDÉRANT qu'un élève nécessitant des soins ne fréquente plus l'école Saint-Fabien;

CONSIDÉRANT que la nouvelle annexe de l'école Saint-Luc n'a aucun ouvrier d'entretien;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Barthélemy a reçu une bourse de la fondation Jasmin Roy;

CONSIDÉRANT que les écoles désirent augmenter le service aux élèves et le soutien auprès des enseignants;

CONSIDÉRANT que le modèle de normalisation du soutien ouvrier pour l'école Baril confirme qu'une journée additionnelle peut être utilisée par l'école;

CONSIDÉRANT que les écoles ont les fonds nécessaires au fonds 1 et au fonds 5 pour financer ces postes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ABOLIR un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Irénée-Lussier, annexe Le Caron;
- 2° d'ABOLIR un poste saisonnier à temps partiel, à 34,2857 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Fabien;

- 3° d'ABOLIR un poste saisonnier à temps partiel, à 60 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Honoré-Mercier;
- 4° d'ABOLIR un poste saisonnier à temps partiel, à 60 %, de technicien en loisirs à l'Académie De Roberval;
- 5° d'ABOLIR un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de surveillant d'élèves au centre Gédéon-Ouimet;
- 6° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, de surveillant d'élèves à l'école Honoré-Mercier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-287-5-23231-160;
- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en loisirs à l'Académie De Roberval et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-267-5-27000-160;
- 8° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, d'agent de bureau classe I au Centre Gédéon-Ouimet et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-343-1-21120-150;
- 9° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, de concierge à l'annexe de l'école Saint-Luc et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-291-1-63000-170;
- 10° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 20 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Barthélemy et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-071-1-23140-160;
- 11° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 60 %, de conseiller pédagogique à l'école Saint-Henri et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-286-1-25100-140;
- 12° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, d'aide-concierge à l'école Baril et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-041-1-63000-170;
- 13° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel professionnel (résolution 8 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017);
- 14° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

15. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux d'électricité – appel d'offres 15-201P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3273 en date du 5 septembre 2017
de Mmes Sylvie Boyer et Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, sur demande, les matériaux d'électricité aux écoles et autres unités administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) durant une année, en conformité à la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que *Lumen, division de Sonepar Canada inc.* a présenté une soumission conforme et satisfait aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des négociations menées conformément au *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à commandes pour la fourniture sur demande de matériaux d'électricité à *Lumen, division de Sonepar Canada inc.* pour une valeur de 457 498,18 \$ plus taxes, pour une année de contrat.

*16. Service des ressources financières – approbation des états financiers 2016-2017 de la garderie Bonheur d'occasion de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-31-3277 en date du 4 juillet 2017
de Mme Céline Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 61 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* édicte au détenteur de permis de garderie la production d'états financiers;

CONSIDÉRANT l'exigence du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) de produire un bilan des rapports financiers;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal détient trois permis de garderie;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER la signature du rapport des états financiers 2016-2017 ainsi que du bilan de ces états financiers audités par le cabinet *Sadki* par le directeur général de la CSDM, M. Robert Gendron, et la direction de l'établissement, soit :

Direction d'école	Garderie	N° de permis	École
Andrée Dubé	Bonheur d'occasion	5365-1873	Centre Gabrielle-Roy

- 2° d'AUTORISER la transmission d'un exemplaire original du rapport des états financiers 2016-2017 et du bilan de ces états au ministère de la Famille et des Aînés, et ce, pour la garderie suivante :

Garderie	N° de permis
Bonheur d'occasion	5365-1873

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter une proposition qui se lit comme suit :

« 3° de TRANSMETTRE ce rapport au groupe de travail sur l'offre alimentaire. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** de RECOMMANDER au Conseil des commissaires :

- 1° d'AUTORISER la signature du rapport des états financiers 2016-2017 ainsi que du bilan de ces états financiers audités par le cabinet *Sadki* par le directeur général de la CSDM, M. Robert Gendron, et la direction de l'établissement, soit :

Direction d'école	Garderie	N° de permis	École
Andrée Dubé	Bonheur d'occasion	5365-1873	Centre Gabrielle-Roy

- 2° d'AUTORISER la transmission d'un exemplaire original du rapport des états financiers 2016-2017 et du bilan de ces états au ministère de la Famille et des Aînés, et ce, pour la garderie suivante :

Garderie	N° de permis
Bonheur d'occasion	5365-1873

- 3° de TRANSMETTRE ce rapport au groupe de travail sur l'offre alimentaire.

17. Service des ressources financières – inspection et entretien des groupes électrogènes – appel d’offres 15-244P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3284 en date du 8 septembre 2017 de M. Christian Ouellet de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir les services d’un entrepreneur spécialisé pour effectuer, à forfait, l’inspection et l’entretien annuel des groupes électrogènes de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l’entente initiale, d’une durée d’une année à compter de la date d’attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune et devra être accepté par l’adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 170 000 \$ pour l’ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions reçues sont déclarées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Le groupe Roger Faguy inc.* est le fournisseur qui a soumis le plus bas prix en conformité avec les exigences spécifiées à l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’ACCORDER un contrat d’une valeur de 260 790,24 \$ plus taxes au *Groupe Roger Faguy inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l’inspection et l’entretien des groupes électrogènes. Ce contrat d’une durée d’une année est assorti de deux options de renouvellement d’une année chacune, avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif.

18. Service des ressources financières – École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal (EMEMM) – achat d’un boteur – appel d’offres 27-540P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3290 (version corrigée) en date du 5 septembre 2017 de Mme Nathalie Sauvé et de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les coûts seront imputés au budget de mobilier, d’appareillage et d’outillage (MAO) de l’EMEMM, et que le MAO est une allocation spécifique réservée exclusivement à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été fait afin de retenir un fournisseur pour l'acquisition d'un bouteur;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat de 102 987,79 \$ plus taxes au fournisseur *Nortrax*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'un bouteur pour l'EMEMM.

19. Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaires – appel d'offres 15-222P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3294 en date du 12 septembre 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, des contrats à exécution sur demande ont été attribués le 21 septembre 2016 à *Mini-entrepôts concept inc. (Déménagement M.E.C. plus)*, *Le Clan Panneton (1993) inc.*, *Les transports Lacombe inc.*, *Transport Lyon inc.*, *Probec Fusion inc.*, *9342-7292 Québec inc.*, et *9117-6479 Québec inc. (Relocalisation Quali-T-Plus inc.)* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord des adjudicataires et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler une première fois les ententes pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que 25 % de la dépense engagée sera imputée au budget d'opération (écoles, unités administratives ou Service des ressources matérielles) et que 75 % de la dépense sera assumée par le budget d'investissement du Service des ressources matérielles. Les centres de projets, les numéros de projets et les indices comptables vont varier en fonction des projets pour lesquels les déménagements seront requis;

CONSIDÉRANT les règles d'attribution prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* pour les travaux à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que *Mini-entrepôts concept inc. (Déménagement M.E.C. plus)*, *Le Clan Panneton (1993) inc.*, *Les transports Lacombe inc.*, *Transport Lyon inc.* et *9117-6479 Québec inc. (Relocalisation Quali-T-Plus inc.)* ont été consultés et acceptent de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur globale de 95 301,97 \$ plus taxes à *Mini-entrepôts concept inc. (Déménagement M.E.C. plus)*, *Le Clan Panneton (1993) inc.*, *Les transports Lacombe inc.*, *Transport Lyon inc.* et *9117-6479 Québec inc. (Relocalisation Quali-T-Plus inc.)* pour le service de déménageurs à taux horaire, pour une année additionnelle de renouvellement, du 21 septembre 2017 au 20 septembre 2018.

*20. Service des ressources matérielles – approbation des dispositions des baux relatifs à six locations dans différents immeubles de la CSDM

Document déposé : Rapport A-33-1091 en date du 8 septembre 2017 de Mmes Sylvie Goyette et Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

21. Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire

Document déposé : Rapport A-33-1092 en date du 13 septembre 2017 de Mme Jasmine Dupont concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat d'une valeur de 125 890 \$ plus taxes attribué à l'entrepreneur *Ross & Anglin Itée* pour la réfection de divers éléments structuraux de l'école Sainte-Claire, située au 8500, rue Sainte-Claire, à Montréal;

CONSIDÉRANT que, suite à l'attribution du contrat à *Ross & Anglin Itée*, la livraison des travaux accuse aujourd'hui un sérieux retard attribuable, notamment, au manque de collaboration de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles et les professionnels externes sont intervenus à de multiples reprises auprès de l'entrepreneur dans le but de corriger la situation, sans résultats satisfaisants;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles n'a d'autre choix que de remettre en question la bonne foi de l'entrepreneur, étant donné le manque de collaboration de ce dernier et le déroulement du chantier;

CONSIDÉRANT que des plans et devis doivent être faits en lien avec le retrait des débris d'amiante et que ces travaux doivent s'exécuter avant la reprise des travaux de réparations structurales;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, il serait préférable de résilier le contrat de *Ross & Anglin ltée* et de faire appel à un autre entrepreneur pour l'achèvement des travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RÉSILIER le contrat liant *Ross & Anglin ltée* et la Commission scolaire de Montréal au regard de la réfection de divers éléments structuraux de l'école Sainte-Claire;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer les sommes recommandées par les professionnels.

*22. Service des ressources matérielles – le 3075, avenue Lebrun

Document déposé : Rapport A-33-1093 en date du 12 septembre 2017
de M. Stephen Tessier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) s'est vu attribuer, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), dans le cadre de la mesure 50511 Ajout d'espace pour la formation générale (lot 5), un montant de 4 579 228 \$ pour la remise en service et la conversion en école primaire de l'immeuble situé au 3075, avenue Lebrun, dans le quartier Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

CONSIDÉRANT qu'afin de confirmer l'orientation appropriée quant à l'avenir du bâtiment, une analyse de scénarios envisageables est en cours et un dossier d'opportunité abrégé, complémentaire à l'évaluation globale de l'état du bâtiment faite en avril 2017, sera produit sous peu. En outre, pour valider la pertinence des solutions privilégiées par le Service des ressources matérielles et recommandées par les professionnels externes, les principales parties prenantes ont été ou seront consultées;

CONSIDÉRANT les enjeux en cause relativement à la santé et à la sécurité des élèves et du personnel, au cheminement scolaire et aux bienfaits des écoles de proximité, à la capacité d'accueil et à la priorisation des investissements dans le parc immobilier de la CSDM, notamment;

CONSIDÉRANT que dans l'analyse des scénarios, des projets de réhabilitation majeure et de démolition-reconstruction ont été considérés;

CONSIDÉRANT que la réhabilitation complète d'un immeuble implique souvent de multiples inconnues – qui ont une incidence sur l'échéancier et les coûts – et des risques difficiles à maîtriser, comme en font foi les grands projets de réhabilitation réalisés au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT les annonces récentes d'investissements supplémentaires du gouvernement du Québec dans la remise en état des bâtiments scolaires;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la mesure 50620, des allocations spéciales pourraient être consenties pour la réalisation des projets retenus pour les trois immeubles qui font l'objet du présent rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER la démolition complète du 3075, avenue Lebrun et la construction d'un nouvel édifice comprenant un nouveau gymnase;
Il est à noter que la morphologie et l'implantation des nouveaux bâtiments faciliteront la réalisation à moyen terme d'agrandissements sur les mêmes sites, le cas échéant;
- 2° de MANDATER la Direction générale, le Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles pour obtenir du MEES un engagement quant à l'étendue des travaux et pour convenir avec le MEES du montage financier approprié;
- 3° d'AUTORISER, le lancement d'un appel d'offres public – pour un projet de reconstruction majeure – pour des mandats de services professionnels;
- 4° de MANDATER la Direction générale, le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles pour évaluer la pertinence de réaliser, dans un avenir rapproché, un projet d'ajout d'espace sur le site de la future école;
- 5° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour entreprendre, dès maintenant, les démarches appropriées auprès du MEES et de la Ville de Montréal en vue d'obtenir les autorisations requises relativement à la démolition – totale ou partielle, selon le cas – de l'immeuble du 3075, avenue Lebrun.

La présidente Catherine Harel Bourdon propose d'ajouter une 6^e proposition qui se lit comme suit :

- « 6° d'INFORMER les conseils d'établissement des écoles du quartier Tétreaultville et plus particulièrement ceux des écoles Louise-Trichet et Sainte-Claire du projet envisagé pour le 3075, avenue Lebrun. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** de RECOMMANDER au Conseil des commissaires :

- 1° d'AUTORISER la démolition complète du 3075, avenue Lebrun et la construction d'un nouvel édifice comprenant un nouveau gymnase;

Il est à noter que la morphologie et l'implantation des nouveaux bâtiments faciliteront la réalisation à moyen terme d'agrandissements sur les mêmes sites, le cas échéant;

- 2° de MANDATER la Direction générale, le Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles pour obtenir du MEES un engagement quant à l'étendue des travaux et pour convenir avec le MEES du montage financier approprié;
- 3° d'AUTORISER, le lancement d'un appel d'offres public – pour un projet de reconstruction majeure – pour des mandats de services professionnels;
- 4° de MANDATER la Direction générale, le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles pour évaluer la pertinence de réaliser, dans un avenir rapproché, un projet d'ajout d'espace sur le site de la future école;
- 5° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour entreprendre, dès maintenant, les démarches appropriées auprès du MEES et de la Ville de Montréal en vue d'obtenir les autorisations requises relativement à la démolition – totale ou partielle, selon le cas – de l'immeuble du 3075, avenue Lebrun;
- 6° d'INFORMER les conseils d'établissement des écoles du quartier Tétreaultville et plus particulièrement ceux des écoles Louise-Trichet et Sainte-Claire du projet envisagé pour le 3075, avenue Lebrun.

23. Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc

Document déposé : Rapport A-33-1094 en date du 12 septembre 2017
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à l'entrepreneur *Construction Socam ltée* (cf. A-31-2558-A, résolution 24 du comité exécutif du 27 mai 2014 – annexe A);

CONSIDÉRANT que depuis avril 2016, une situation litigieuse perdure entre l'entrepreneur et les professionnels, relativement aux détails de toiture du nouveau gymnase, malgré les précisions des architectes et qu'il refuse d'exécuter les directives émises par les professionnels;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur décline, pour l'instant, toutes les responsabilités et les renvois aux professionnels, concernant les infiltrations d'eau récurrentes au nouveau gymnase;

CONSIDÉRANT que la CSDM devra mettre fin au contrat avec l'entrepreneur de manière à finir promptement et adéquatement les travaux;

CONSIDÉRANT que selon les résultats de l'expertise, il est important d'agir rapidement afin de préserver l'intégrité de l'agrandissement et de permettre la démolition-reconstruction du gymnase dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles évalue les recours légaux pour la CSDM, en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques et les experts mandatés, et étudie les solutions de remplacement, à la suite de la résiliation des contrats conclus avec *Construction Socam ltée*;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses dont fait état le présent rapport devront être imputées au budget de fonctionnement de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RÉSILIER le contrat liant l'entrepreneur *Construction Socam ltée* et la CSDM au regard de l'agrandissement de l'école Félix-Leclerc;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à mettre en œuvre la démolition et reconstruction du gymnase et l'aménagement du site, tel que prévu au présent rapport.

24. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2841 en date du 7 septembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2842 en date du 8 septembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2843 en date du 8 septembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2844 en date du 8 septembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2845 en date du 8 septembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau des commissaires – annulation d'une résolution du comité exécutif concernant le remboursement d'une dépense de fonction

Document déposé : Rapport A-34-2847 en date du 14 septembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté à sa séance du 5 septembre 2017 la résolution 23 visant le remboursement de frais de fonction de commissaires (rapport A-34-2828);

CONSIDÉRANT la facture présentée dans le rapport A-34-2828 avait déjà été présentée et autorisée par le comité exécutif à la séance du 4 juillet 2017 (rapport A-34-2803, résolution 21);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE que la dépense de fonction prévue au rapport A-34-2828 a été remboursée à la suite de l'adoption du rapport A-34-2803 à la séance du comité exécutif du 4 juillet 2017 (résolution 21) et d'ANNULER en conséquence la résolution 23 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 5 septembre 2017.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2848 en date du 8 septembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Information :

- | | |
|---------------|--|
| a) A-10-122 | Service de l'organisation scolaire – résultats de l'étude de la satisfaction et de la perception des services alimentaires offerts à la CSDM auprès des élèves et des parents du primaire et du secondaire |
| * b) A-11-93 | Services éducatifs – taux de sorties sans diplôme ni qualification dans les écoles secondaires de la CSDM, de 2007-2008 à 2014-2015 |
| * c) A-11-102 | Services éducatifs – rapport d'activités en milieu défavorisé destiné au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) |

- d) A-29-1836 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – état de la situation au 18 septembre 2017 au regard des postes enseignants à la formation générale des jeunes
- e) A-33-1095 Service des ressources matérielles – bilan d’ajout d’espace
- * f) INF-735 Commission de la représentation électorale du Québec – adoption de la division du territoire de la Commission scolaire de Montréal

32. Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 27 septembre 2017

Le projet d’ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 27 septembre 2017 n’a pas été déposé.

33. Période réservée aux membres du comité exécutif

a) Entente avec un établissement d’enseignement privé

En lien avec le rapport A-10-123 (Service de l’organisation scolaire – entente avec un établissement d’enseignement privé pour l’année scolaire 2017-2018), les membres du comité exécutif font part de leur malaise de poursuivre une entente avec un établissement scolaire privé. Cela fait de très nombreuses années que le comité exécutif exprime ce malaise. Ils souhaitent recevoir à une séance du comité exécutif du mois de février 2018 une proposition portant sur la mise en place d’un programme de chorale dans une école secondaire de la CSDM.

b) Inauguration de l’école Baril

Mme Diane Beudet explique qu’étant donné le mauvais temps lors de l’inauguration de l’école Baril, Mme Lucie Painchaud a déployé une équipe pour permettre la visite de l’école et elle l’en remercie.

c) Code MTL – littératie numérique

M. Ben Valkenburg se dit heureux du lancement de la littératie numérique. La Fondation de la Commission scolaire de Montréal, en partenariat avec Google Canada, le Mouvement Desjardins, le Gouvernement du Québec, Ubisoft Montréal, Jeux WB Montréal et Kids Code Jeunesse annoncent la mise sur pied de Code MTL, un programme d'initiation à la programmation informatique. La Ville de Montréal enrichira cette offre par l'ouverture de clubs de code dans ses bibliothèques afin de permettre à l'ensemble de la communauté de rejoindre le mouvement.

Secrétariat général – le 4 octobre 2017

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 27 septembre 2017.